

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2019

TAXE SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES - (N° 1838)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 70

présenté par
M. Cinieri
-----**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 38, substituer aux mots :

« encaissé des sommes »

les mots :

« réalisé un chiffre d'affaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

La notion de « somme encaissée » n'étant pas suffisamment claire, il est proposé de lui préférer celle de « chiffre d'affaires ».